

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la
région de Vic-Fezensac

Procès-verbal de séance
Comité syndical du 09-02-2023
20H30 – salle de réunion SIAEP

1. Approbation du procès-verbal du 08/12/2022

Le président présente le procès-verbal de la séance précédente.

Il demande à l'assemblée s'il est approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le président présente les principaux devis qu'il a signé depuis le dernier conseil syndical.

2. Délibération tableau des emplois

Le président informe qu'il n'a pas eu de dépôt de candidature au poste de technicien.

De ce fait, Il a recruté un nouveau collaborateur Rémi Lamothe en contrat, qui vient combler le manque de personnel.

Il sera chargé de mettre à jour le SIG (il y a environ pour un an de travail).

Il aura aussi la charge de la facturation car Stéphanie ne peut pas être à temps plein.

Pierre le formera aussi sur la partie technique.

Le président présente le tableau des emplois modifié avec Monsieur Rémi LAMOTHE :

CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi	Catégorie	Effectif	Durée Hebdo.
Filière administrative :			
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures

Filière techniques :			
Technicien	B	1	35 heures
Agent de Maitrise	C	1	35 heures
Agent de Maitrise	C	1	35 heures
Agent de Maitrise	C	1	35 heures
Agent de Maitrise	C	1	35 heures
Agent technique	C	1	35 heures
Agent technique	C	1	35 heures
Agent technique	C	1	35 heures

Pas de questions : voté à l'unanimité.

3. Délibération pour payer les factures d'investissement avant le vote de budget.

Ouverture des crédits avant le vote du budget pour payer l'investissement le président présente et les factures à payer en ce début d'année 2023.

BP voté en 2022	Somme retenue	Calcul des 25%
1 208 208,45€	1 127128,36	281 782 ,09€
TOTAL	1 127128,36€	281 782.09 €

Répartis comme suit :

Opération	Article	Investissement montant
Chapitre 20		
SARL GEOTECH	2051	5 436.28€ ht soit 6 523.54€ttc
Chapitre 21		
Voiture	2182	21 184,43€ht soit 25 367,76€ttc
APEXI matériel informatique	2183	1 120,83€ ht soit 1345,00€ ttc
Éric LABOURDERE mobilier	2184	1 994,00€ht soit 2392,80€ ttc
Chapitre 23		
Travaux du sous-traitant Montieux travaux	2315	Le 23/09/2021 pour 446 185,92€ reste à payer 8 655,14€ ht
TOTAL		38 390,68€

Le vote est approuvé à l'unanimité.

4. Point budget 2022.

Le président présente les comptes de 2022 qui fait état d'un résultat positif, mais toutefois faible par rapport au budget global du SIAEP.

Il précise que ces comptes ne sont pas définitifs, et seront présentés lors du vote du budget le mardi 4 avril 2023.

5. Point 2023

▪ Dépenses

Le président informe l'assemblée qu'il y a une augmentation de l'achat de l'eau à trigone (+10 cts / m³, soit environ + 92 000 € supplémentaires HT de dépenses).

Les fournitures augmentent sensiblement avec +25 % observé, l'énergie +15 %, dépenses de personnels 10 000 € de plus que l'année dernière (+3.5%).

Le Président précise que l'augmentation du prix de vente de l'eau par TRIGONE ne sera pas compensée par les abonnés.

Il se laisse encore quelques semaines pour évaluer la nécessité d'augmenter (avant le 31/03/23) le prix de la seconde relève.

Nous allons faire notre maximum pour ne pas augmenter précise le président.

(Le président présente le tableau de la consommation de l'eau sur l'année écoulée.)

▪ Les travaux à prévoir pour 2023

Le président fait état des travaux à prévoir et ou à réaliser :

- La signature du schéma directeur
- Ordan Larroque : peu probable que les travaux débuteront en 2023 mais plutôt en 2024.
- Matériel : véhicule + stock

- Il y a un travail important sur les CVM à faire avant fin mars.

Le président fait état de l'achat d'un véhicule pour renouveler celui qui a plus de 200 000 km.

Le président présente les devis qu'il a reçu, avec :

- une voiture électrique à plus de 40000 € HT
- Un utilitaire Diesel pour 21000 € hors-taxe auquel il faut ajouter le kit et le flocage.

Cet utilitaire est vendu sans option.

Monsieur Causero précise que les options ce n'est pas très grave s'il y en a pas et demande le coût pour une installation de la recharge pour une voiture électrique.

Le Président précise qu'il peut faire une demande de devis.

Madame Claire Tua propose un utilitaire à 80 000 km pour 7 000 € qui sera mis aux enchères dans moins de 15 jours.

Madame Corinne Agut et monsieur Sillière Disent qu'il serait peut-être mieux d'investir dans un véhicule à 80 000 km monsieur Camazzola leur répond qu'il y aura très vite de gros investissements à faire sur un véhicule d'occasion avec 80 000 km et qu'il est donc souhaitable de prendre un véhicule neuf.

Monsieur Causero demande si l'ancien véhicule est repris et si oui à combien.
Monsieur Camazzola précise qu'il n'y a pas de reprise sur l'ancien véhicule.

Le président procède au vote le véhicule neuf pour 21 000 € ht est approuvé à l'unanimité.

Un devis pour une réserve d'eau alimentaire de 4000 L est présenté pour un coup de 12 400 €, il est précisé par l'ARS que c'est le distributeur de l'eau qui doit fournir ses abonnés en cas de coupure.

Un devis pour un groupe électrogène est aussi présenté pour continuer à distribuer de l'eau aux abonnés en cas de coupure d'électricité. ARS va rendre obligatoire les groupes électrogènes afin qu'en cas de coupure d'électricité les abonnés puissent avoir toujours de l'eau.

Monsieur Causero : C'est EDF qui doit nous les fournir et gratuitement.

Le président c'est à nous d'investir EDF nous les fera de toute façon payer. L'ARS se décharge de toutes responsabilités en cas de coupure d'électricité.

Monsieur Labat demande si ce sont des groupes diesel et ainsi que le prix.

Le Président précise que oui c'est diesel, le coût est de 11 000 € chacun ht.
Le président lance un débat sur l'accessibilité avec un investissement pour une rampe handicapé car nous ne sommes toujours pas à jour concernant les ERP.

Monsieur Camazzola précise que pour être aux normes il faudrait au moins 2 plateaux une pente de 5 % et sur 27 m.

Le président demande à Monsieur Hubert à combien est revenu le coût du monte-charge pour la mairie de Marambat.

Monsieur Vanne précise que pour la mairie de Biran le monte-charge est revenu à 12 000 €.

On va attendre les devis et voir pour un monte-charge précise le président à débattre lors d'un prochain conseil syndical.

Le président informe que le 16 mars à 20h30 se tiendra le prochain conseil syndical pour le BOD et propose Le mardi 4 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 22h20.